

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**ASSURANT VIE DU CANADA****Avis d'intention de changer de nom**

Conformément à l'article 148 de la Loi sur les assureurs, RLRQ c. A-32.1, Assurant Vie du Canada, qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur, a donné un avis faisant état de son intention de changer de nom pour celui de :

Assurance-vie TruStage du Canada

Le siège de l'assureur est situé au :

5000, Yonge Street
Suite 2000
Toronto ON M2N 7E9
Canada

L'Autorité procédera au réexamen de l'autorisation de l'assureur en raison du changement de nom. La décision sera publiée au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cet assureur, nous vous invitons à consulter le [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie](#) sur notre site Web.

Fait le 9 septembre 2021

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE AST (CANADA)**Avis du maintien d'une autorisation à la suite d'un changement de nom**

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a maintenu inchangée l'autorisation d'exercer l'activité de société de fiducie au Québec de Société de fiducie AST (CANADA) à la suite du réexamen en raison du changement de nom pour celui de :

Compagnie Trust TSX (nom utilisé au Québec par TSX Trust Company)

Pour plus d'information concernant cette société de fiducie, nous vous invitons à consulter le [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie](#) sur notre site Web.

Fait le 1^{er} septembre 2021